

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022 à 18H30

N°DCM2022.09.28/15

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Nadège CHATEL

Rapporteur : M. Jean-Pierre GENIN

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (Procuration à Claude THABUIS), Sylvie CHARNAUD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Patrice JUPILLE (Procuration à Sébastien COTTET), Nicole RANNARD (Procuration à Patrice CONTAT)

Conseillers votants : trente-deux (Mme Nadège CHATEL absente au moment du vote).

Objet : Raccordement au réseau public de distribution d'électricité (RPD) du nouveau bâtiment des vestiaires et Club House football situé 60 rue des Marmotaines

Dans le cadre des travaux de construction de vestiaires et d'un club house destinés à l'accueil des clubs et compétitions de football sis rue des Marmotaines, il est nécessaire de raccorder ce nouveau bâtiment au réseau public de distribution d'électricité BT (RPD).

La commune souhaite privilégier une installation de consommation de puissance de 72 kVA maximum raccordée en basse tension au RPD.

A cet effet, ENEDIS a été choisi pour effectuer ces travaux suivant la proposition de raccordement n°DA24/052507/001001 du 02 septembre 2022. Celle-ci nécessite la signature d'une convention définissant notamment les caractéristiques de l'installation et des ouvrages de raccordement entre la commune et ENEDIS.

Une contribution d'un montant de 3 241.08€ est demandée à la commune.

Ladite proposition est valable jusqu'au 2 décembre 2022.

Afin de permettre à ENEDIS de lancer la procédure de réalisation de l'opération, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de raccordement pour une installation de consommation de puissance supérieure à 36Kva pour le bâtiment sis 60 rue des Marmotaines,

Vu la proposition de raccordement électrique n°DA24/052507/001001 d'ENEDIS,

Considérant la nécessité de raccorder le bâtiment au réseau d'électricité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la proposition de raccordement au RPD du nouveau bâtiment des vestiaires et du club house destinés à l'accueil des clubs et compétitions de football avec une contribution communale s'élevant à 3 241.08 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée ainsi que tous les actes, documents et avenants éventuels y afférents.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 4 octobre 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 28 septembre 2022

Le Secrétaire de séance
Mme Nadège CHATEL

A handwritten signature in blue ink, belonging to Mme Nadège CHATEL, is written below her name.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



Proposition de Raccordement électrique¹ n°DA24/052507/001002
du 06/09/2022 valable jusqu'au 06/12/2022

Destinataire de la proposition :
COMMUNE LA ROCHE SUR FORON
au nom et pour le compte du client

Nom du demandeur :
COMMUNE LA ROCHE SUR FORON

Adresse du destinataire de la proposition
1 Pl. de l'Hôtel de ville
M. DUCIMETIERE Pierrick
74800 La Roche-sur-Foron France

Adresse des travaux de raccordement
60 rue des Marmotaines
74800 LA ROCHE-SUR-FORON

¹ Pour une Installation de Consommation d'électricité

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

SOMMAIRE

1. Objet de la Proposition de Raccordement	5
2. Caractéristiques de votre demande	5
2.1. Puissance de Raccordement	5
3. Description de la solution technique du raccordement	5
3.1. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA	6
3.2. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT	6
3.2.1. Poste de distribution publique	6
3.2.2. Réseau BT	6
3.2.3. Branchements > 36 kVA	6
3.3. Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage	6
3.4. Dispositif de Comptage	6
4. Réalisation des travaux de raccordement	6
4.1. Travaux de Raccordement réalisés par Enedis	7
4.2. Travaux complémentaires réalisés par vos soins et à votre charge	7
5. Contribution au coût du raccordement	7
5.1. Dispositions générales	7
5.2. Montant de votre contribution	7
5.3. Montant de l'acompte	8
5.4. Clause de révision de prix	8
6. Conditions d'acceptation de la Proposition de Raccordement	8
7. Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement	8
8. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux	9
9. Modalités de règlement	10
10. Préparation de la mise en service	10
11. Modification de la demande initiale	10
12. Information du Demandeur	10
13. Accord	11
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement	13
Annexe 2 : Schéma de principe du raccordement (APS)	14
Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement	15

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



1. Objet de la Proposition de Raccordement

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition d'Enedis pour le raccordement de votre Installation au Réseau Public de Distribution Basse Tension, présentant la solution de raccordement :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de votre Installation conformément à votre demande ;
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession ;
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis.

La présente proposition est établie en deux exemplaires originaux et est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de raccordement, qualifiée par Enedis après échanges éventuels ;
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande ;
- le cas échéant, des décisions de la commune ou de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'urbanisme, concernant le financement de la contribution relative à l'extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire pour le raccordement de votre projet.

En réponse à votre demande, cette proposition précise les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

2. Caractéristiques de votre demande

La demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité (RPD) de votre Installation située à l'adresse des travaux 60 rue des Marmotaines 74800 LA ROCHE-SUR-FORON a été reçue le 14/01/2022. Votre demande nous permettant l'élaboration de la présente Proposition de Raccordement a été déclarée complète le 30/08/2022.

Votre demande de raccordement figure en annexe 1 de la présente Proposition de Raccordement.

2.1. Puissance de Raccordement

Conformément à votre demande de raccordement, le raccordement au RPD de votre Installation située à l'adresse ci-dessus, est dimensionné pour une Puissance de Raccordement de 72 kVA.

La puissance que vous souscrirez auprès de votre fournisseur ne pourra pas être supérieure à cette puissance de raccordement.

Si à l'avenir, les besoins de votre Installation dépassaient cette Puissance de Raccordement, les éventuels travaux à réaliser sur les ouvrages constitutifs du raccordement pour satisfaire cette évolution, seraient facturés par Enedis.

3. Description de la solution technique du raccordement

La solution technique décrite ci-dessous intègre tous les ouvrages nécessaires au raccordement de l'opération sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2 de la présente proposition.

Cette proposition a été établie en considérant que l'Installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Ce raccordement est réalisé par l'intermédiaire² :

3.1. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA

3.2. Ouvrages de Raccordement au Réseau Public de Distribution BT

1.1.1. Poste de distribution publique

1.1.2. Réseau BT

1.1.3. Branchements > 36 kVA

Les extensions de réseau qui constituent les raccordements dans le domaine de tension BT pour une puissance de raccordement supérieure à 36 kVA, sont décrites au paragraphe 3.2.1.

La localisation du coffret de raccordement contenant le coupe-circuit principal individuel (CCPI) et la puissance de raccordement sont définies conformément aux prescriptions de la norme NF C 14-100 et du barème de raccordement.

Le nombre de branchement, correspondant à votre demande, créés par puissance de raccordement, ainsi que la longueur de branchement cumulée associée sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Plage de puissance de raccordement	Nombre de raccordement	Longueur de branchement
$[60 \text{ kVA} < P_{\text{raccordement}} \leq 120 \text{ kVA}]$	1	22 m

La localisation du(des) coffret(s) de branchement et la puissance de raccordement associée sont indiquées en annexe 1.

3.3. Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage

Point de Livraison et Comptage en domaine privé dans un local dédié sur votre parcelle

Vous avez souhaité que le Point de Livraison et le Dispositif de Comptage de l'Installation soient installés dans un local dédié, situé en domaine privé. Le Point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement placé dans le coffret de contrôle et de commande (vous réalisez la tranchée entre le CCPI et le coffret).

3.4. Dispositif de Comptage

Les caractéristiques du Dispositif de Comptage installé sont décrites dans la Convention de Raccordement.

4. Réalisation des travaux de raccordement

La mise en service de votre projet est subordonnée à la construction de l'ensemble des ouvrages nécessaires à son raccordement au réseau Public de Distribution.

² Sélectionner l'option choisie

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

4.1. Travaux de Raccordement réalisés par Enedis

La construction des Ouvrages de Raccordement est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis. Ces travaux consistent à construire le réseau électrique en amont de votre Point de Livraison. Si le point de livraison n'est pas en limite de propriété (opération de raccordement de référence), les parties peuvent convenir que les travaux de génie civil (réalisation de tranchées à l'intérieur de la propriété, fourniture et pose de fourreaux, ...) sont confiés à Enedis.

Les travaux suivants décrivent les Travaux de Raccordement réalisés par Enedis au titre de l'opération de raccordement de référence et ceux confiés par le Demandeur à Enedis à l'intérieur de la parcelle privée. Les Travaux de Raccordement réalisés par Enedis sont les suivants :

Travaux réalisés par Enedis relatifs à l'opération de raccordement de référence(ORR)

la fourniture et la pose du câble de branchement entre le CCPI et le coffret de comptage,

- la fourniture, la pose et le raccordement du Dispositif de Comptage,

Travaux réalisés par Enedis hors opération de raccordement de référence

Sans objet

4.2. Travaux complémentaires réalisés par vos soins et à votre charge

Les travaux d'ordre non électrique indiqués ci-dessous ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence. Ils sont, sauf dispositions contraires de l'article 4.1, réalisés par vos soins et à votre charge. Ces travaux se divisent en travaux de génie-civil nécessaires à votre raccordement, ils sont encadrés par la norme NF C 14-100 et soumis à l'accord préalable d'Enedis, et en travaux dit « esthétiques ». Ces travaux sont notamment :

- le géo-référencement du fourreau, entre le CCPI et le coffret de comptage,
- les travaux et les raccordements en aval du Point de Livraison ;

5. Contribution au coût du raccordement

5.1. Dispositions générales

Le montant de votre contribution est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, en fonction des travaux effectivement réalisés par Enedis et du barème de raccordement d'Enedis accessible à l'adresse internet suivante : www.enedis.fr.

Ce montant tient compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le montant de la réfaction porté à votre crédit est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

Votre contribution au coût du raccordement a été établie en fonction :

- des travaux réalisés par Enedis à l'article 4.1,
- du type de solution que vous avez retenue (opération de raccordement de référence ou différente),
- des formules de coûts simplifiés et/ou d'un chiffrage au canevas technique pour valoriser les travaux réalisés par Enedis,
- et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis.

5.2. Montant de votre contribution

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Le montant de votre contribution à l'ORR est calculé sur la base des formules de coûts simplifiée (FCS) conformément au barème de raccordement en vigueur.

Ce montant tient compte d'une réfaction de 1 656.00 € HT appliquée sur les travaux de l'opération de raccordement de référence.

Le montant de la contribution à nous régler est de **3 241.08 € TTC**.

Le détail de ces montants figure en Annexe 3.

5.3. Montant de l'acompte

Le règlement d'un acompte de 0 % du montant TTC de votre contribution vous est demandé lors de l'acceptation de la présente proposition, soit 0.00 € TTC

5.4. Clause de révision de prix

Cette clause ne s'applique pas aux Propositions de Raccordement dont le montant de la contribution est estimatif.

Le montant de votre contribution au coût du raccordement est établi dans le contexte réglementaire actuel et aux conditions économiques et fiscales du 06/09/2022. Il est ferme et non révisable si l'ensemble des travaux de raccordement à réaliser par vos soins sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

Au-delà de cette date, le montant de votre contribution au coût du raccordement, sous déduction de l'acompte versé au moment de l'acceptation de cette proposition, est révisé suivant l'évolution des prix figurant dans le barème de raccordement.

En cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

6. Conditions d'acceptation de la Proposition de Raccordement

Votre accord sur la présente Proposition de Raccordement est matérialisé par la réception :

- d'un exemplaire original, daté et signé, de la présente proposition, sans modification ni réserve ; accompagné de l'ordre de service correspondant.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de l'avenant ; l'acompte n'est pas encaissé.

7. Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement

Les conditions préalables à l'instruction des études de réalisation et à la réalisation des travaux sont les suivantes :

- réception de votre accord sur la Proposition de Raccordement conforme aux dispositions énumérées à l'article 6 ;
- réception d'un exemplaire daté et signé des Conditions Particulières de la Convention de Raccordement sans modification ni réserve ;
- réception par Enedis des autorisations (administratives, voiries, servitudes,...) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- mise à disposition d'emplacement pour implanter un poste DP ;
- mise à disposition des voiries (niveaux et alignements) pour la construction du réseau ;
- absence d'entrave aux approvisionnements ou de circonstances imprévisibles qui retarderaient l'exécution des travaux ;
- accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux de raccordement ;

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

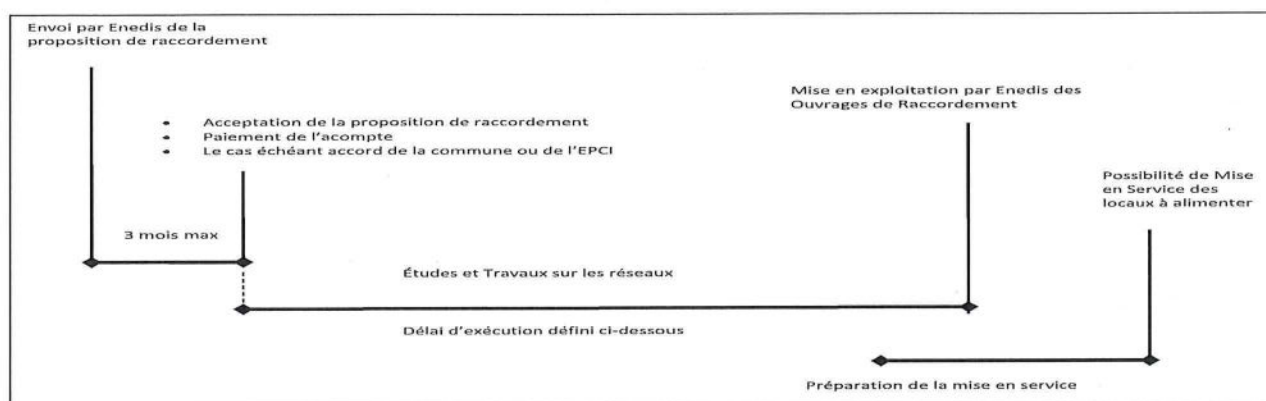
- mise à disposition des aménagements permettant le passage des Ouvrages de Raccordement vous incombant, réalisés conformément à la norme NF C 14-100.

Nous vous recommandons de conserver les informations relatives à l'identification et la localisation du branchement électrique souterrain sur votre parcelle. Conformément à l'article R. 554-21 du code de l'environnement, ces informations pourraient vous être demandées, par les exécutants des travaux, pour les travaux que vous seriez amené à réaliser ultérieurement sur votre terrain.

8. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études de réalisation et des travaux est de 18 semaines, à compter de la date de réception de votre accord.

L'échéancier ci-dessous synthétise les délais nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement.



Cependant certains événements indépendants de la volonté d'Enedis peuvent entraîner des retards dans la réalisation des ouvrages. Il s'agit notamment :

- des conditions énumérées à l'article 7 ;
- de travaux complémentaires à réaliser à votre demande ou imposés par l'Administration ;
- de la disponibilité des entreprises sous-traitantes pour réaliser les travaux (sur marché ou suite appel d'offre) ;
- de la réalisation des travaux qui incombent à d'autres maîtres d'ouvrage (Autorités Concédante électricité, GRD, GRT,...) ;
- de la réalisation des travaux qui vous incombent, mentionnés à l'article 4.2 ;
- de la réalisation des travaux préalables relatifs à la qualité de desserte ;
- de la modification des caractéristiques des Ouvrages de Raccordement en cours ;
- de procédures administratives imposant le changement de tracé et/ou l'emploi de techniques de réalisation particulières ;
- de contraintes nouvelles relatives à la réalisation des Ouvrages de Raccordement résultant d'une modification de la réglementation applicable.

Enedis vous notifiera par écrit la date de mise en exploitation des ouvrages de raccordement, après avoir réalisé les études définitives et obtenu les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

En cas de difficulté, vous serez contacté par Monsieur Martial LECHEVESTRIER.

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au responsable de :

Le Chef d'Agence AREMA BT
11 Rue Félix Esclangon

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

9. Modalités de règlement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virements, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte/solde, si paiement par chèque est libellé à l'ordre d'«Enedis» et envoyé à l'adresse suivante :

ENEDIS - Groupe facturation Sillon Alpin (GFE)
5 Bd Decouz
BP2334
74011 ANNECY CEDEX

- le règlement du solde, révisé s'il y a lieu selon les conditions spécifiées à l'article 5.4, est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis restent à votre charge.

10. Préparation de la mise en service

Une fois votre installation raccordée au RPD, pour disposer de l'électricité dans l'Installation, vous devrez préalablement :

- adresser à Enedis à LECHEVESTRIER Martial martial.lechevestrier@enedis.fr l'attestation de conformité de l'Installation visée par CONSUEL si elle est requise par la réglementation,
- payer le solde de la contribution aux coûts du raccordement,
- effectuer une demande de mise en service auprès du fournisseur d'électricité de votre choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site <http://www.energie-info.fr/> ou au 08 10 11 22 12,
- signer un contrat permettant l'accès au réseau (CARD, contrat unique, contrat aux tarifs réglementés),
- signer une Convention d'Exploitation avec Enedis,
- remettre à Enedis, selon les cas, le plan géo-référencé du tracé des Ouvrages de Raccordement situés en domaine privé.

La prestation de mise en service de l'Installation est facturée en plus du montant indiqué dans la présente proposition, conformément au catalogue des prestations publié sur le site internet www.enedis.fr.

11. Modification de la demande initiale

Les demandes de modifications sont traitées conformément à la Procédure de raccordement Enedis-PRO-RAC_14^E accessible dans la DTR d'Enedis. La demande de modification qui nécessite une reprise d'étude est traitée après l'acceptation du devis de reprise d'étude par le Demandeur. Le traitement de cette demande de modification ne suspend pas les engagements contractuels entre Enedis et le Demandeur au titre de la demande initiale. Si à l'issue de l'étude, il ressort que cette demande de modification remet en cause, la consistance des ouvrages de raccordement, les coûts ou les délais, présentés dans les Propositions de Raccordement ou les Conventions de Raccordement du Demandeur et/ou des autres Demandeurs, Enedis en informe le Demandeur et l'interroge quant à la poursuite de sa demande de modification.

12. Information du Demandeur

La présente Proposition de Raccordement est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC_14^E disponible à l'adresse internet www.enedis.fr.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

Si la mise à disposition des ouvrages du raccordement n'est pas réalisée à la date convenue, vous pouvez également adresser une réclamation écrite au motif de « dépassement de la date de mise à disposition des ouvrages de raccordement » à l'accueil raccordement. Si la réclamation est recevable, Enedis vous versera la somme de **150 euros** pour un raccordement en BT ou **1500 euros** pour un raccordement en HTA par virement ou chèque bancaire.

Enedis vous informe de l'existence de sa Documentation Technique de Référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La Documentation Technique de Référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'Enedis qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet www.enedis.fr. Ils vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais.

Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette proposition, est Monsieur Martial LECHEVESTRIER dont les coordonnées sont :

- Téléphone : 04.50.65.38.12 ,
- Courriel : martial.lechevestrier@enedis.fr .

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au responsable de **Le Chef d'Agence AREMA BT**
11 Rue Félix Esclangon
38000 GRENOBLE.

13.Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur les termes de cette proposition accompagné de la totalité des pièces détaillées à l'article 6 pour matérialiser votre accord sur la présente Proposition de Raccordement.

Nom ou société¹ :

Montant total de la Proposition : 3 241.08 € TTC

Numéro de la Proposition : DA24/052507/001002

Mode de règlement :

☐ règlement total

☐ acompte de 0.00 € TTC

☐ OS - collectivité territoriale ou service de l'État

À : Le :/...../.....

Nom Prénom : Qualité du Signataire :

¹ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord » :

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement

Les pièces sont disponibles dans le portail raccordement.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Annexe 2 : Schéma de principe du raccordement (APS)

Le schéma de principe de desserte et raccordement est disponible dans votre espace client.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le Demandeur contribue au financement des travaux que réalise Enedis pour son raccordement.

Le montant de la contribution à l'ORR (Opération de Raccordement de référence) tient compte d'une réfaction portée au crédit du Demandeur, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le montant de cette contribution à l'ORR est calculé sur la base d'une formule de coûts simplifiée (FCS) conformément au barème de raccordement en vigueur.

La valorisation des travaux de raccordement selon la répartition définie à l'article 4.1 est la suivante :

Travaux réalisés par Enedis :

Chiffrage financier des Ouvrages de raccordement	
Désignation	MONTANT
Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté	4 356.90 € €
<i>Application de la réfaction tarifaire sur la base de l'ORR¹</i>	- 1 656.00 €
Montant total HT réfacté :	2 700.90 €
Montant TVA	540.18 €
Montant total TTC :	3 241.08 €
Montant de l'acompte :	0.00 €

¹ Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants :

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS				
Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Barème				
Part fixe en consommation (1) (prise en compte du taux de réfaction)	1	3 342.00 €	20%	2 005.20 €
Part variable domaine public en consommation (1) (prise en compte du taux de réfaction)	7	114.00 €	20%	478.80 €
Canalisation BT zone A				
*Fourniture et pose câble BT souterrain 150 mm ² Alu	15	14.46 €	20%	216.90 €

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alpes
5 Bd Decouz
BP 2334
74011 Annecy Cedex
Tél : 04.50.65.38.12
Mail : martial.lechevestrier@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



CONVENTION DE RACCORDEMENT

POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 kVA POUR VOTRE
PROJET, 60 rue des Marmotaines **LA ROCHE-SUR-FORON**

CONDITIONS PARTICULIERES

COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES

Fait en double exemplaire,

Paraphe en bas de chaque page

ENTRE

COMMUNE LA ROCHE SUR FORON, sise 1 place de l'Hôtel de Ville - CS 10130 - immatriculée au répertoire national d'identification des entreprises et des établissements sous le numéro SIREN 217 402 247, représentée par Monsieur DUCIMETIERE Pierrick, maire de la commune dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le Demandeur,

D'UNE PART,

ET

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé- Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 608 442, représentée par **Monsieur Vincent BASLE**, le Directeur, faisant éléction de domicile **4 Boulevard Gambetta 73000 CHAMBERY**,

Ci-après dénommée Enedis.

D'AUTRE PART.

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie » ou ensemble « les Parties ».

CDR n°DA24/052507



Préambule

Les présentes Conditions Particulières de la Convention de Raccordement correspondent à la Proposition de Raccordement N°[DA24/052507/001002](#) adressée par Enedis au Demandeur.

Le Demandeur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de la Convention de Raccordement pour une Installation de Consommation de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en basse tension au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD). Celles-ci sont disponibles sur le site www.enedis.fr.

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande du Demandeur à Enedis. La signature du présent document avec ses annexes et de la Proposition de Raccordement N°[DA24/052507/001002](#) vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

1. Caractéristiques et prescriptions techniques de conception de l'Installation de Consommation

1.1. Puissance de Raccordement

Le raccordement au Réseau Public de Distribution BT de située :

60 rue des Marmotaines
74800 LA ROCHE-SUR-FORON

est dimensionné pour une Puissance de Raccordement de **72 kVA**.

1.2. Régime du neutre de l'Installation

Le choix du schéma de mise à la terre retenu pour le raccordement de l'Installation est précisé dans la Convention d'Exploitation.

1.3. Protection contre les courts-circuits

Les caractéristiques du dispositif de protection contre les courts-circuits générés par l'Installation, sont déterminées en tenant compte de la puissance maximale envisagée pour le transformateur qui alimente l'Installation, de la tension de court-circuit du transformateur, de la longueur et des sections de la canalisation entre le transformateur et le Point de Livraison.

Les données à utiliser pour déterminer ces caractéristiques sont :

- la puissance maximale du transformateur : 1000 kVA,
- la tension de court circuit du transformateur : 6%,
- la liaison transformateur-tableau BT : longueur 6 m, aluminium, 4 câbles de section 240 mm² par phase,
- la liaison tableau BT-Point de Livraison : longueur 15 m de section 240 mm² en aluminium

1.4. Moyens de production autonome

Aucun moyen de production autonome n'est raccordé sur l'Installation intérieure du Demandeur.

1.5. Points de Livraison multiples

Lorsque le Site est desservi par plusieurs Points de Livraison, les Installations intérieures du Demandeur ne doivent pas être reliées électriquement entre elles.

2. Caractéristiques des Ouvrages de Raccordement

2.1. Description du raccordement

Conformément à la Proposition de Raccordement N°[DA24/052507/001002](#) adressée par Enedis au Demandeur, les caractéristiques du raccordement sont les suivantes :

Il est réalisé par l'intermédiaire :

- d'un raccordement **Souterrain** au réseau BT existant,

CDR n°DA24/052507

et se compose :

- d'un branchement,

Les Ouvrages de Raccordement sont constitués par :

	Descriptif technique
Branchement	■ 7 mètre(s) de câble Aluminium de section 150 mm² en domaine public ■ 15 mètre(s) de câble Aluminium de section 150 mm² en domaine privé

Emplacement du Point de Livraison et du Point de Comptage

2.2. Dispositif de Comptage

Les caractéristiques du Dispositif de Comptage installé sont les suivantes :

TYPE DE COMPTEUR	CLASSE DE PRECISION	TELEREPORT	TELERELEVE	RAPPORT DES TC	CLASSE DE PRECISION DES TC	PUISSANCE DE PRECISION DES TC
PME-PMI	0,5	Non	Oui	100-200-500/5 A	0,5	3,75 VA

Modalités d'accès aux données de comptage

Afin de permettre le télérelevé des informations de comptage, Enedis réalisera une installation de relevé par radio fréquence (GSM data à date, ou évolution futur).

A défaut de couverture radio fréquence, si vous avez un besoin impératif d'accéder à distance à vos données de comptage, vous devrez mettre à disposition d'Enedis, à proximité immédiate du tableau de comptage, une ligne téléphonique à isolation galvanique de type analogique, permettant le télérelevé des données fournies par le compteur. L'usage de ligne de type numérique n'est pas autorisé. Le raccordement du câble au Dispositif de Comptage et sa mise en service sont réalisés par Enedis.

La ligne doit être équipée des dispositifs de protection exigés par l'opérateur téléphonique pour les Installations de télécommunication en environnement électrique (isolation galvanique).

Dans le cas où la ligne est posée et exploitée par un opérateur téléphonique, Enedis prend à sa charge les frais d'abonnement correspondant et assure le transfert d'abonnement.

À défaut de couverture radio fréquence ou de la mise à disposition de la ligne téléphonique, Enedis peut être contraint de restreindre les services fournis au titre de l'accomplissement de sa mission de gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité.

3. Résiliation de la Convention de Raccordement

Enedis se réserve le droit de résilier la présente Convention de Raccordement pour les travaux non réalisés à la date du 06/01/2023 pour des raisons qui ne lui sont pas imputables.

CDR n°DA24/052507



4. Signatures

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous.

Pour le Demandeur <i>[si besoin ajouter :]</i> par délégation de Fait à Date :	Pour Enedis Monsieur CLARET Jerome Responsable du Groupe Ingénierie Fait à Annecy Date :
---	---

AVERTISSEMENT : au cas où la Convention de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer la Convention de Raccordement annulée.

CDR n°DA24/052507



ENEDIS – Agence ingénierie Annecy Léman
Pôle : RCI ING Annecy
5 Bd Decouz
74011 Annecy

Responsable De l'étude :
Sylvie CAMPENS
04 50 65 36 05 07.61.65.34.60
sylvie.campens@enedis.fr

Avant-Projet Sommaire d'alimentation électrique

Dossier DA24/052507
RC C4x72KVA-MAIRIE LA ROCHE SUR FORON
142 rue des Marmotaines - 74800 – LA ROCHE-SUR-FORON
Coordonnées GPS WGS84 : Lat. : / Long. :

Contact : Brice LAUNAY - 0642355008 - contact@figures-architecture.fr

Client : MAIRIE LA ROCHE SUR FORON - 1 Pl. de l'Hôtel de ville 74800 La Roche-sur-Foron

Téléphone : 0450259000 - 0689107914 Mail : dst@larochesurforon.fr

Renseignements techniques

Poste de distribution public : **CITE DU STADE - 74224P0056**

Concession du projet :

Distribution publique



Catégorie :

BTA



HTA



Concession de la canalisation sur laquelle se trouve
raccordé le projet :

Distribution publique



Tension

230 V



15 KV



d'alimentation :

400 V



20 KV



Régime de sécurité :

Réglementation générale avec DT/DICT

Coordonnateur :

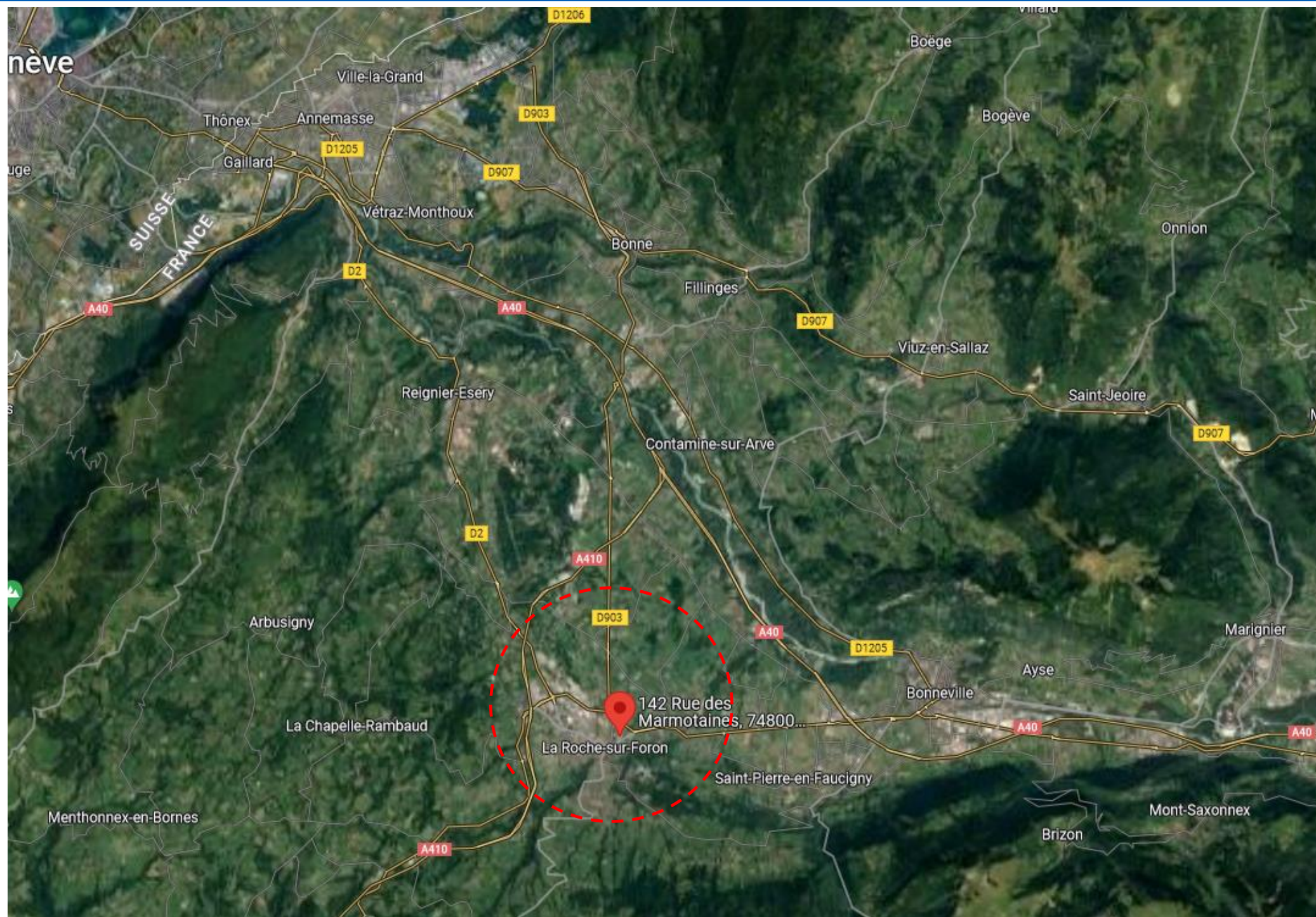
-

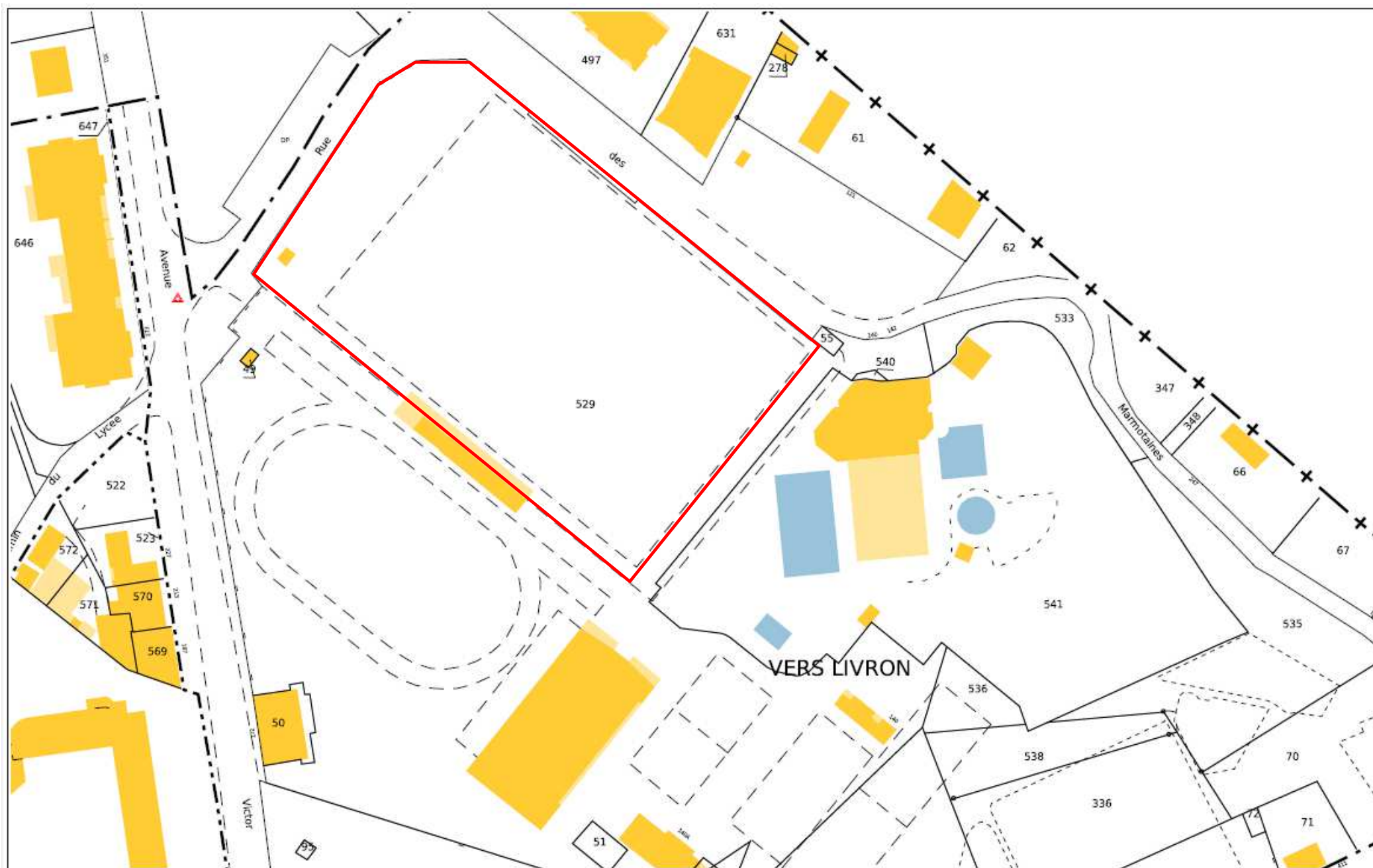
Observations

Avant-projet établi sous réserve d'obtention des différentes autorisations administratives et conventions de passage.

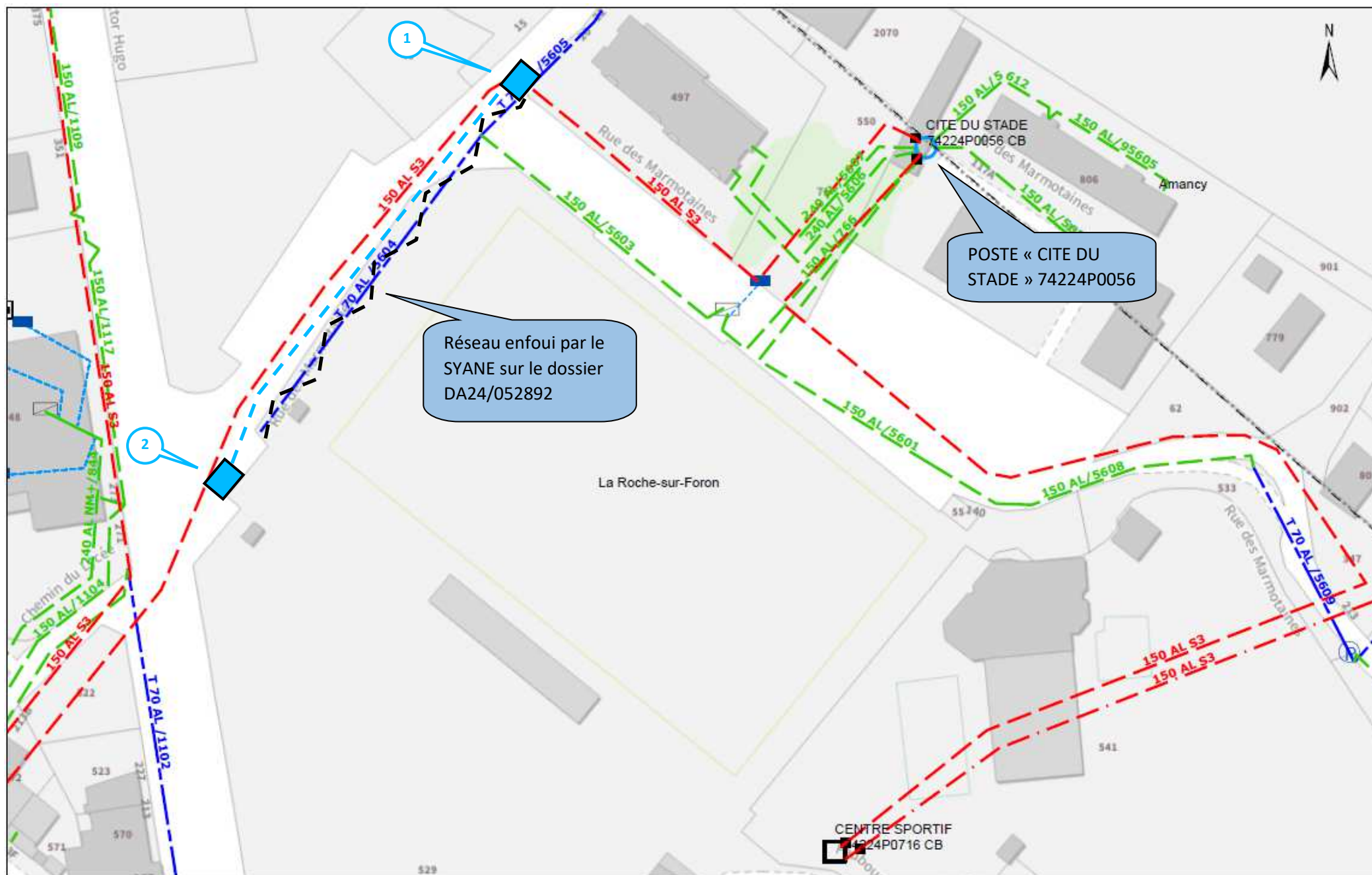
En fonction notamment des contraintes de travaux, l'emplacement des coffrets ainsi que les tracés des réseaux pourront sensiblement varier.

Date et Signature Client









Travaux réalisés par ENEDIS

Raccordement d'un C4 72KVA

Travaux réalisés par le SYANE (DA24/052892) :

En 1 – Pose d'une REMBT 600

En 2 – Pose d'une REMBT 300

Entre 1 et 2 – Enfouissement du réseau aérien T70 en souterrain BTS 150²AL.

Travaux réalisés par ENEDIS :

En J1 – Réalisation d'une JN1 240/240

En 3 – Pose d'un ECP2D

Entre J1 et 3 – Terrassement et déroulage de 7M de BTS 150² AL

En 4 – Pose d'une platine C4 72KVA

Entre 3 et 4 – Déroulage de 15M de BTS 150² AL dans TPC fourni et posé par le client

A réaliser par le CLIENT

Fournir le consuel pour la mise en service définitive du comptage

Pose d'un fourreau TPC Ø110 + un TPC Ø40 pour la relève du comptage

Prévoir la niche d'encastrement dans le mur pour l'ECP2D

Côte ECP2D

Rapport étude de protection état MODIFIE

Date de l'étude	30/08/2022					
Nom du poste	CITE DU STADE					
Code GDO	74224P0056					
Type de poste	CB - Cabine Basse					
Puissance (kVA)	250					
Type Transformateur	Classique					
N° Départ BT	DEPART 7422405601	DEPART 7422405603	DEPART 7422405606	DEPART 7422405607	DEPART 7422405612	DEPART 7422405613
1er dipôle	7422405601	7422400766	7422405606	7422405607	7422405612	7422405613
Protection par fusible	HPC250	HPC250	HPC400	HPC400	HPC250	HPC250